



**de la Coordination
Nationale
d'Action pour la Paix
et la Démocratie**



**PRÉSIDENCE BELGE DE L'UNION EUROPÉENNE
JUILLET-DÉCEMBRE 2010**

I. Présentation de la CNAPD

La Coordination Nationale d’Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) est une coordination de 48 associations progressistes qui a pour but la sensibilisation de l’opinion publique, des organisations de jeunesse et d’éducation permanente afin de les mobiliser contre la guerre, pour la sécurité et la coopération internationale, la libération et le développement des peuples, pour la démocratie, contre les exclusions et les inégalités.

Dans ce cadre, elle profite des échéances politiques afin de faire entendre à ses représentants, les revendications dans les matières où elle est active.

La présidence belge de l’Union européenne est à cet égard un moment politique crucial. La CNAPD veut rappeler à cette occasion les exigences qui la motivent. Pour plus de clarté, ces exigences sont présentées sous deux volets distincts: un volet extérieur de l’Union européenne, et un volet intérieur dans le sens des relations entre l’Union européenne et ses citoyens.

II. L’Union européenne et le monde

Voilà aujourd’hui plus d’un demi siècle que l’Europe se construit, au travers d’un processus jalonné de doutes et d’indéterminations. La certitude qui a procédé à sa création était celle du «plus jamais ça». La guerre, écrit Pierre Manent, apparaissait alors « comme un aspect de la politique ancienne, qui n’a de sens politique désormais que dans la mesure où elle est un non-sens politique, c’est-à-dire un archaïsme, un résidu du passé, quelque chose à surmonter définitivement »¹. La construction européenne peut se laisser résumer dans cette entreprise de construction d’un espace dirigé vers la «paix perpétuelle».

De fait, il est inconcevable aujourd’hui que des Etats-membres se déclarent la guerre. A un point tel que ce principe devient de moins en moins une amorce citoyenne pour les jeunes qui n’ont pas connu les grands conflits européens.

L’Union Européenne a montré se faisant qu’il était possible de construire entre les Etats une situation de légalité, sans pour autant marquer de subordination.

Voilà le message que l’Union Européenne doit porter – et porte déjà – sur la scène internationale.

¹ MANENT, P. «Les guerres du XX^e siècle» in *Cours familiers de philosophie politique*, Paris, Fayard, 2001, p. 117. L’auteur parle ici plus précisément de la guerre et des frontières.

Certains taxent l'Europe d'idéalisme². Nous voulons défendre la thèse selon laquelle le multilatéralisme européen relèverait davantage du ressort du courage politique.

Le discours américain dominant présuppose qu'il ne pourrait y avoir de puissance politique que moyennant la force. Le pari de l'Europe, qui s'est construit sur les ruines de la Deuxième Guerre Mondiale, est qu'il peut y avoir puissance sans violence. Et que cette puissance ne peut être que régie par le Droit.

La CNAPD profite dès lors de l'occasion offerte par la future présidence belge de l'Union européenne pour rappeler à ses représentants sa volonté de les voir endosser le rôle de défenseurs et de promoteurs de ce courage politique.

La CNAPD demande à la présidence belge de veiller à faire avancer les points suivants:

→ Appui du rôle et des missions de l'**ONU**: l'UE doit – continuer à – appuyer le rôle **multilatéral** de l'ONU et souligner le rôle de cette institution dans le règlement civil des conflits. L'Union européenne doit appuyer les mécanismes d'extension et de généralisation du **droit international** dont l'ONU se veut l'amorce et la garante.

La CNAPD restera vigilante quant au respect de la déclaration du trio de présidence selon laquelle: «L'Union continuera de soutenir le processus de réforme des Nations Unies, en particulier par un renforcement de la cohérence et du système institutionnel, en veillant à un développement équilibré des trois piliers, à savoir la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'Homme. La contribution financière de l'UE doit se refléter comme il convient dans les activités de l'organisation»³.

Dans un cadre plus large, la CNAPD rappelle sa volonté de voir respecter strictement la Charte des Nations Unies, notamment concernant le non-contournement du Conseil de Sécurité en cas de conflit.

→ L'objectif de l'Union européenne sur la scène internationale doit, de manière claire et explicite, viser la **prévention des conflits et subordonner à celle-ci tous ses instruments**, qu'ils relèvent de diplomatie traditionnelle, de coopération au développement, de

² Il existe une thèse assez répandue aux États-Unis selon laquelle les européens peuvent s'offrir le luxe de développer une vision éthique et multilatérale des relations internationales grâce à la protection offerte par la puissance américaine. Ce serait parce que les européens sont faibles qu'ils seraient plus tolérants à la menace extérieure. Du fait de sa faiblesse, l'Europe aurait tendance à minimiser les menaces qui pèsent sur la paix mondiale et à défendre un idéalisme naïf qui prétend privilégier le droit, la coopération et le compromis.

³ «*Projet de programme de dix-huit mois du Conseil des futures présidences espagnoles, belges et hongroises*», DQPG 16771/09, p. 81. N'oublions pas, non plus, la notion de droit des peuples.

politique commerciale, de gestion des crises ou de partenariat avec des acteurs tiers. L'Union européenne devrait à tout le moins soutenir de manière explicite **la diplomatie «de terrain»**, c'est-à-dire le travail de prévention et de règlement pacifique des conflits accompli sur le terrain par les acteurs de la société civile.

La CNAPD demande également à la présidence belge de spécifier ce qu'elle entend par «l'extension du renforcement des capacités» au sujet de l'Agence Européenne de Défense⁴, sous le titre «Gestion de crises». La CNAPD demande de clarifier l'évolution et les objectifs politiques de l'Agence.

→ Préparation du **sommet de l'OTAN** à Lisbonne en **novembre 2010**: trouver une position européenne commune concernant les relations UE-OTAN. Cette position doit être reprise et discutée au sein des différentes assemblées parlementaires.

La CNAPD s'inquiète de lire dans la déclaration du trio de présidences qu'«une attention particulière sera accordée à la poursuite de l'amélioration des relations avec l'OTAN au niveau politico-stratégique, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités»⁵; et demande des éclaircissements sur le sujet.

La CNAPD rappelle ses revendications en la matière:

1 - Respect strict de la Charte des Nations Unies et du Droit international, notamment en exigeant un mandat explicite du Conseil de Sécurité pour tout emploi de la force;

2 - Refus de l'élargissement de l'OTAN et de la présence de l'OTAN hors de sa zone. Arrêt de la politique de partenariats;

3 - Désarmement nucléaire total de l'Union Européenne. Retrait immédiat des bombes de Kleine Brogel et refus du bouclier anti-missiles (américain ou otanien);

4 - Contrôle démocratique véritable sur toute décision de l'OTAN et sur la politique de défense de l'Union Européenne. Pas d'augmentation des budgets militaires et étanchéité des postes budgétaires. Arrêt des investissements de recherche en armement;

5 - Lancement d'un débat de fond sur la neutralisation progressive de l'Union européenne dans la perspective d'une dissolution de l'OTAN; Dans le cadre à court terme de la **procédure de révision du concept**

⁴ «Projet de programme de dix-huit mois du Conseil des futures présidences espagnoles, belges et hongroises», DQPG 16771/09, p. 79.

⁵ Ibidem

stratégique de l'OTAN (prenant fin au sommet de novembre prochain), l'Union européenne doit urgentement pallier au manque de visibilité, de clarté et de contrôle démocratique de cette procédure cruciale pour l'avenir de l'OTAN.

→ L'Union européenne doit prolonger les acquis insuffisants de la conférence de révision du **Traité de Non-Prolifération** en insistant sur le démantèlement de toutes les armes tactiques de son territoire. Ceci ne peut se défaire d'un objectif à plus long terme: celui d'un monde sans armes nucléaires. A cet effet, la CNAPD souscrit au calendrier crédible, pensé sur le court terme (2012) et sur le moyen terme (2025) développé par la «Commission internationale sur la Non-Prolifération nucléaire et le désarmement»⁶ selon les tableaux présentés en annexe.

→ En réponses au terrorisme, il faut travailler davantage sur les causes de ce phénomène hétéroclite; en évitant les amalgames. La CNAPD rappelle à ce sujet qu'aucune définition juridique du terrorisme n'existe et qu'un cadre juridique clair est un prérequis indispensable à toute forme de lutte. La «lutte contre le terrorisme» ne peut en aucun cas se départir du respect de la Charte des droits de l'Homme (sur le territoire de l'Union européenne comme sur la scène internationale).

→ En matière de PESD et de PESC, la présidence belge doit veiller, à la suite du Traité de Lisbonne, à ce que la politique des piliers relève de l'histoire et que le poids du Parlement européen, garant de l'intérêt des citoyens – et non plus seulement des peuples – soit réellement élargi.

→ L'Union européenne doit penser sa dépendance internationale en termes d'interdépendance plutôt que de survie, faisant écho à la stratégie d'évitement de la puissance (Soft Power).

Cette interdépendance commande nécessairement à l'Union européenne de ne plus se cantonner dans la mise en évidence de «valeurs communes», d'«intérêts communs» et d'«histoire commune» propres aux relations transatlantiques; mais d'entrevoir et de prémediter également l'émergence d'un monde multipolaire dans lequel le dialogue multilatéral prend toute sa dimension.

La CNAPD demande également à la présidence belge, dans le cadre de cette interdépendance croissante, de privilégier et de promouvoir la garantie **pour tous**, et pas seulement pour l'Union européenne, d'un

⁶ GARETH, E. et KAWAGUSHI, Y. (co-prés.), «*Eliminer les menaces nucléaires. Un programme concret pour les dirigeants du monde*», Commission internationale sur la Non-Prolifération nucléaire et le désarmement, www.icnnnd.org

approvisionnement énergétique viable et environnementalement soutenable. Cette garantie est une condition sine qua non d'un monde sans conflits latents ou ouverts.

La multipolarité, et la nécessité de dialogue qu'elle entraîne, est également à prendre en considération dans toutes les questions liées aux ressources naturelles et au changement climatique⁷.

A la lecture du «*Projet de programme de dix-huit mois du Conseil des futures présidences espagnoles, belges et hongroises*», la CNAPD ne peut que rester dubitative face à ce qui se révèle être un catalogue de (bonnes) intentions et demande à la présidence belge de quantifier et d'objectiver davantage ces déclarations.

Néanmoins, les points concernant le «renforcement des capacités» ainsi que le développement d'objectifs militaires sont pléthores et inquiètent la CNAPD. Cette profusion participe d'un paradoxe grandissant au sein de l'Union européenne entre l'objectif de la construction européenne, rappelé plus haut, qui est celui de la construction d'un état de paix perpétuelle; et la musculation internationale de l'Union européenne, présente de manière récurrente dans les discours officiels, voulant s'affirmer de plus en plus comme une puissance militaire de poids, en charge de la défense de ses intérêts et de ses valeurs.

Nous demandons à la présidence belge de travailler à réduire ce paradoxe. L'image internationale de l'Union européenne, comme défenderesse du «soft power» et de la coopération multilatérale est appréciée et porte ses fruits. Nous soulignons le caractère courageux de cette politique, seule à même de garantir un état de paix à long terme.

III. L'Union européenne et ses citoyens

La scène internationale contemporaine peut de plus en plus se laisser décrire par l'interdépendance qui unit entre eux les acteurs transnationaux et leur soumission à des règles, des valeurs, des intérêts et des enjeux communs.

Les processus de mondialisation économique, ou encore l'explosion des moyens de communication et d'échanges, nous montrent que l'Etat est de plus en plus traversé par des flux sur lesquels il n'a que peu de prises. Ces flux peuvent même être porteurs de normativité.

La société mondiale se laisse mesurer par la densité croissante de ces réseaux transnationaux qui parcourent le monde, traversent les

⁷ Voir à ce sujet: WELZER, H. «*Les guerres du climat. Pourquoi on tue au XX^e siècle*», Paris, Gallimard, Nrf Essais, 2009

frontières, (re)suscitent des identifications qui n'admettent plus les frontières et les limites, relativisant ainsi la relation citoyenne et «déréglementant» l'obéissance.

On peut s'interroger sur le dangereux pari derrière l'aspiration à ce monde déréglementé et désinstitutionnalisé : de quel espoir de régulation est-il porteur ? Des réseaux peuvent notamment passer très rapidement de la tolérance à l'exclusion. Cette instabilité dangereuse est un aspect majeur de l'analyse des relations internationales.

L'existence de réseaux transnationaux suscite également un questionnement sur la notion de représentation. L'institution est délégitimée et les réseaux prennent le relais dans des univers sociaux, où leur composition est d'autant plus facilitée par l'absence de normes internationales régulatrices qui viendraient contraindre leur marge de manœuvre.

Ces flux transnationaux font sens face à la mondialisation des phénomènes et de leur règlement. Réchauffement climatique, «terrorisme», migration, sont autant d'exemples de sujets qui ne peuvent (et ne le pourraient d'ailleurs pas vu leur nature) plus être cantonnés à l'espace public national mais qui nécessitent un débat citoyen qui dépasse les frontières de l'Etat-nation.

L'Union européenne trouve ici toute sa pertinence.

Elle offre un cadre propice à un dialogue à plus grande échelle, nécessaire pour que le citoyen se réapproprie des débats dont il est de plus en plus délaissé sur la scène nationale.

La CNAPD demande à la présidence belge de veiller à faire avancer les points suivants:

Une citoyenneté non biaisée doit passer par une **égalitarisation toujours plus poussée des conditions**. Ainsi, la CNAPD soutient toutes **les politiques européennes visant à construire une plus grande égalité entre les citoyens des différents Etats-membres**. Nous pensons par exemple à la poursuite de la politique de cohésion, des fonds structurels ou encore de la méthode ouverte de coordination (MOC), pouvant amener une plus grande convergence politique. Cette convergence politique doit bien sûr garantir à chaque ressortissant de l'Union une protection sociale maximale.

Toutes ces politiques gagnent bien évidemment à être publicisées. Il est en effet regrettable de n'avoir aucune information directe sur toutes les politiques progressistes de l'Union européenne, autrement que par leur reprise opportuniste par les Etats-membres.

La solidarité est en effet un élément essentiel du projet politique européen. Le principe de solidarité entre les nations, aux côtés des principes de liberté et d'orientation vers la Paix, constitue l'une des explications majeures de la capacité de l'Union à résister aux aléas politiques, économiques et sociaux de la vie de ses membres; ainsi qu'à parler d'une voix cohérente et solide sur la scène internationale.

La CNAPD appuie **la construction progressive d'une identité sociale européenne**, au travers d'un ensemble de règles sociales européennes et de processus sociaux. Mentionnons par exemple la transposition à l'échelle européenne , au travers de **standards minimaux sociaux**, des acquis historiques de ce que l'on appelle le «modèle social européen « (refus d'une concurrence par le moins-disant social); la **mobilité géographique et professionnelle, conçue comme droit social**.

La CNAPD soutient la récente proposition d'un **revenu minimum européen** et demande à la présidence belge de faire avancer les négociations sur le sujet. Lors de l'ouverture des débats sur le sujet au Parlement européen, l'eurodéputée anglaise Elisabeth Lynne soulignait en effet que ce genre de négociations risquaient fortement d'être bloquées par le Conseil.

Cette proposition sera votée en Commission parlementaire en juin. Sans préjuger des résultats, nous demandons à la présidence belge d'oeuvrer à son acceptation par les membres du Conseil.

Le premier paragraphe du «Projet de programme de dix-huit mois du Conseil des futures présidences espagnoles, belges et hongroises» souligne la nécessité d'exploiter pleinement les possibilités du nouveau Traité de Lisbonne, notamment en ce qui concerne le **droit d'initiative** des citoyens. Il nous semble en effet primordial que la présidence belge mette sur pied une réelle stratégie de communication visant à éclairer les citoyens sur les possibilités d'initiative et de propositions nouvellement données aux citoyens ainsi que sur les modalités de cette nouvelle prérogative.

La CNAPD demande à la présidence belge de développer autant que faire ce peut **la consultation avec le Comité des régions et le Comité économique et social** et organiser la publicité de ces discussions. Ces consultations doivent contrebalancer le poids opaque, injuste et inégalitaire des lobbys sur les institutions européennes.

La CNAPD demande à ce sujet à la présidence belge de mettre sur pied une réflexion poussée sur ce mode de gouvernance afin de, à tout le moins, organiser et institutionnaliser son fonctionnement.

La CNAPD se félicite du poids institutionnel grandissant du **Parlement européen**. La CNAPD demande à la présidence belge d'oeuvrer à ce que ces pouvoirs de co-législateur soient étendus au pouvoir d'initiative,

pour l'heure chasse gardée de la Commission européenne.

La CNAPD rappelle à la présidence belge que la notion de citoyenneté est toujours liée à la question de la nationalité. Le contexte multiculturel de nos sociétés et leur imbrication de plus en plus prononcée, commande un dépassement de ce lien. La CNAPD demande à la présidence **d'appuyer la conception progressiste d'une citoyenneté basée sur la résidence**. En 2005 d'ailleurs, le Parlement européen a appuyé cette demande en soulignant que la citoyenneté européenne basée sur la résidence doit constituer l'**ultime objectif du processus dynamique qui fera de l'Union une véritable communauté politique**.



Encore une fois, la publicité des politiques de l'Union européenne doit absolument dépasser son cadre actuel. Cette publicité est essentielle à une reprise citoyenne des débats. Les Etats-membres se plaignent en effet d'une désaffection et d'un désintérêt croissant des citoyens au fonctionnement et aux politiques communautaires. Mais, n'est-il pas paradoxal de souligner cette désaffection alors que la politique de communication essentielle des Etats-membres consiste à s'accaparer les avancées amorcées par l'Union et à mettre sur le compte d'un diktat de cette même Union les politiques difficiles à prendre?



PROGRAMME D'ACTION GLOBAL

PROGRAMME POUR LE COURT TERME HORIZON 2012 : RÉALISER LES OBJECTIFS DE RÉFÉRENCE

Sur le désarmement

- Un accord précoce pour un accord de poursuite des objectifs du Traité de réduction des armes stratégiques (START follow-on), les Etats-Unis et la Russie acceptant une réduction drastique du déploiement de leurs armes stratégiques, s'attaquant au problème de la défense par missiles stratégiques et entamant les négociations pour réduire encore davantage toutes les catégories d'armes.
- Début d'un mouvement en matière de doctrine nucléaire, toutes les nations dotées de l'arme nucléaire reconnaissant au moins que la seule raison valide de conserver l'arme nucléaire est son pouvoir de dissuasion envers les pays qui les utiliserait contre eux ou leurs alliés (tout en rassurant ces alliés qu'ils ne seront pas exposés à d'autres risques inacceptables provenant d'une autre source, en particulier les armes chimiques et biologiques).
- De fortes assurances négatives de sécurité, données par toutes les nations dotées de l'arme nucléaire à toutes les nations non-nucléaires membres du TNP, et soutenues par une résolution exécutoire du Conseil de sécurité, qu'elles n'utiliseront pas l'arme nucléaire contre ces dernières.
- Action précoce sur les postures de forces nucléaires, avec une attention particulière prêtée à l'abandon, autant que faire se peut, de la position en 'lancement-sur-alerte' des armes nucléaires.
- Engagement précoce de tous les États dotés de l'arme nucléaire de ne pas augmenter leurs arsenaux.
- Préparation du terrain pour un processus multilatéral de désarmement par tous les États possédant des armes nucléaires, organisation des études nécessaires; engagement de dialogues stratégiques avec les Etats-Unis, la Russie, ainsi qu'un dialogue mutuel entre ces deux puissances; et commencement d'un dialogue de coopération dans le cadre du programme de travail de la Conférence du désarmement.

Sur la non-prolifération

- Un résultat positif pour la Conférence d'examen du TNP de mai 2010, avec les États membres arrivant à des accords sur les mesures destinées à renforcer

⁸ Source: GARETH, E. et KAWAGUSHI, Y. (co-prés.), «*Eliminer les menaces nucléaires. Un programme concret pour les dirigeants du monde*», Commission internationale sur la Non-Prolifération nucléaire et le désarmement, www.icnnd.org

le régime du TNP, comprenant des garanties, des mesures renforcées de vérification, de conformité et de mise en application; mesures de renforcement de l'AIEA; déclaration pour 'un nouveau consensus international d'action sur le désarmement nucléaire'; et enfin, des mesures destinées à faire avancer le processus d'établissement de Zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient et ailleurs.

- Une solution négociée satisfaisante au problème des programmes nucléaires de l'Iran et de la Corée du Nord.
- Un mouvement de renforcement des régimes de non prolifération en dehors du TNP et application de disciplines équivalentes aux états non membres.

Sur le désarmement et la non-prolifération

- Application du TICEN.
- Conclusion des négociations pour un Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles (FMCT).

Sur la sécurité nucléaire

- Application de l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, accélération de la mise en place du programme coopératif de réduction de la menace (Cooperative Threat Reduction) et programmes connexes, conçus pour protéger l'accès au armes nucléaires et aux matières et technologies dangereuses dans le monde entier, et engagement plus vigoureux, en vue d'élaborer une capacité internationale et le nécessaire échange d'informations.

Sur l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques

- Un mouvement vers une plus grande multilatéralisation du cycle du combustible nucléaire, ainsi qu'une coopération entre les gouvernements et l'industrie sur les technologies pour résister à la prolifération nucléaire, et d'autres mesures conçues pour réduire les risques liés à l'expansion de l'énergie nucléaire civile.
- Promotion d'une coopération internationale sur l'infrastructure de l'énergie nucléaire pour une prise de conscience universelle de l'importance des trois S: - garanties ('safeguards'), sûreté et sécurité - et assistance aux pays qui désirent développer les mesures appropriées.

[Section 17]

PROGRAMME D'ACTION A MOYEN TERME HORIZON 2025: ATTEINDRE LE POINT DE MINIMISATION

- Réalisation progressive des objectifs intermédiaires de désarmement, culminant vers l'année 2025 en un «point de minimisation» (...)
- Résolution progressive des questions parallèles de sécurité risquant d'affecter les négociations sur le désarmement nucléaire.
(...)
- Elaboration et mise en place d'une Convention exhaustive sur les armements nucléaires, pour sous-tendre au plan juridique la transition finale vers un monde exempt d'armes nucléaires.
(...)
- Mise en place complète (au-delà des résultats atteints en 2012) des objectifs court terme essentiels au désarmement, aussi bien qu'à la non-prolifération.

IV. 10 Revendications de la CNAPD à la présidence belge de l'Union européenne

- 1 - Renforcement du soutien et des liens entre l'Union Européenne et l'ONU dans sa politique de dialogue multilatéral et de prévention des conflits;
- 2 - Rendre public et participatif l'élaboration du futur concept stratégique de l'OTAN. Etablir le contrôle démocratique du processus;
- 3 - Démantèlement des armes tactiques du territoire de l'Union européenne. Oeuvrer pour un monde sans armes nucléaires;
- 4 - Stopper les amalgames à propos du terrorisme et arrêter un cadre juridique clair de cette notion et de sa lutte. Respecter la Convention des droits de l'Homme dans la «lutte contre le terrorisme»;
- 5 - Elargir le poids du Parlement européen à la politique extérieure de l'Union européenne;
- 6 - Penser les rapprochements entre les différentes parties du monde de plus en plus multipolaire. Garantir la sécurité énergétique pour tous.
- 7 - Poursuivre et intensifier les politiques européennes de cohésion sociale (politique de cohésion, fonds structurels, méthode ouverte de coordination, etc);
- 8 - Oeuvrer à la construction d'une identité sociale européenne, au travers de standards minimaux sociaux. Soutenir la proposition d'un revenu minimum européen;
- 9 - Oeuvrer pour une définition de la citoyenneté fondée sur la résidence et non plus sur la nationalité. Organiser la publicité du droit d'initiative des citoyens prévu dans le nouveau Traité de Lisbonne;
- 10 - Engager davantage la consultation de la société civile et entamer une réflexion sur l'encadrement du poids des lobbys.

